



ValBioMag

Actualités ValBiom

Sommaire

NOUVELLES

- Jean-Luc Wertz mis à l'honneur pour son départ à la retraite 1
- ValBiom, représentant de la bioéconomie dans la mission du ministre Marcourt à Cuba 2
- Proposition d'amendement de la Directive sur les énergies renouvelables : ValBiom l'analyse pour vous ! 2
- L'industrie des produits biobasés a généré 220.000 emplois supplémentaires aux USA en 2014 3
- De nouvelles opportunités pour financer les projets biobasés des PME 3
- Comment l'industrie du biobasé s'adapte aux faibles coûts du pétrole ? 4
- Microalgues : des technologies en développement ! 4
- Coopeos accompagne le Moulin de la Hunelle pour valoriser ses déchets verts 5
- Biogaz du Haut Geer : d'une petite initiative à une coopérative-clé pour le développement durable en Wallonie 6
- La plateforme de financement participatif qui souhaite faire rimer durable avec rentable ! 7
- DOSSIER FACILITATEUR BIOÉNERGIES 9-12
- AGENDA 13

Jean-Luc Wertz mis à l'honneur pour son départ à la retraite



Fin septembre, l'équipe de ValBiom, les membres du Bureau, les collègues de toute une carrière, se sont réunis pour honorer le parcours professionnel remarquable mené par Jean-Luc Wertz. Occupant des postes clés dans la Recherche et Développement, Jean-Luc Wertz a accumulé une expérience auprès de grands noms dont Spontex, Procter & Gamble, et l'EDANA.

Pendant plus de 8 ans chez ValBiom, et travaillant en étroite collaboration avec l'ULg – Gembloux Agro-Bio Tech, il s'est investi au déploiement de la filière des produits biobasés et du bioraffinage en Wallonie. Pendant tout ce temps, l'ensemble de l'équipe a pu bénéficier de sa grande expérience et de ses connaissances pointues dans le domaine de la biochimie. Une page se tourne mais ValBiom continuera à profiter de ses conseils avisés en tant qu'expert indépendant.

Il pourra dorénavant profiter davantage de ses proches et s'adonner pleinement à sa passion qu'est l'écriture. Après son livre « Lignocellulosic Biorefineries », il travaille actuellement à l'écriture de son troisième livre qui portera sur l'hémicellulose et la lignine, disponible au plus tard en octobre 2017.

Nous lui souhaitons une heureuse et passionnante retraite !

Les Rencontres de la Biomasse

Retrouvez le compte-rendu et les photos de la journée sur www.valbiom.be

Avec le soutien de:



Wallonie



NOUVELLES

Biomasse

ValBiom, représentant de la bioéconomie dans la mission du ministre Marcourt à Cuba

Durant la semaine de Toussaint, le ministre de l'économie et de l'enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt s'est rendu à Cuba avec une délégation d'académiques et d'entrepreneurs afin de promouvoir l'excellence wallonne et redynamiser les échanges wallo-cubains. ValBiom faisait partie du voyage !

Riche en visites et rencontres, cette mission diplomatique était l'occasion de mettre en évidence la vitrine d'entreprises wallonnes à l'occasion de la foire internationale FIHAV, sorte de petite Expo Universelle. Elle était également l'occasion de rapprocher la Wallonie et Cuba en termes scientifiques et d'enseignement puisque ces deux domaines sont une priorité cubaine.

La délégation académique était composée de Wallonie-Bruxelles International (Service de promotion de l'innovation et des technologies ; organisateur de la mission), du recteur de l'ULg, M. Albert Corhay, du directeur de l'Interface Entreprises-ULg et président de LIEU, M. Michel Morant, du directeur du Centre wallon de Recherches Agronomiques, M. René Poismans et enfin de ValBiom représenté par Livia Spezzani.

La collaboration entre la Wallonie et Cuba ne date pas d'hier et les nouveaux échanges laissent augurer de belles perspectives.



© ValBiom

Les thématiques de recherche sont ouvertes mais elles se focaliseront principalement dans les domaines scientifiques dont notamment la recherche agronomique, médicale, les énergies renouvelables et les biotechnologies.



© ValBiom

ValBiom, au nom du groupe Coq vert (ValBiom, GreenWin, AWEX, essencia Wallonie, OEWB, Wagrallim et Cobelpa) espère que ces rencontres auront inspiré Cuba dans la concrétisation du développement de la bioéconomie. De cette mission, nous espérons que naissent de fructueux échanges avec nos entreprises wallonnes.

Proposé par: Livia SPEZZANI – l.spezzani@valbiom.be

Durabilité

Proposition d'amendement de la Directive sur les énergies renouvelables : ValBiom l'analyse pour vous !

La Commission européenne a publié ce 30 novembre une proposition de Directive en vue de fixer les objectifs en termes de sources d'énergies renouvelables pour 2030 et surtout proposant des critères de durabilité pour les combustibles solides et gazeux issus de la biomasse. ValBiom a analysé cette proposition pour vous, elle est disponible sur demande : l.anzalone@valbiom.be

Proposé par: Laurent ANZALONE - l.anzalone@valbiom.be



NOUVELLES

Produits biobasés

L'industrie des produits biobasés a généré 220.000 emplois supplémentaires aux USA en 2014

Un nouveau rapport publié en octobre par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis montre que, en 2014, l'industrie des produits biobasés a contribué pour 393 milliards de dollars et 4,2 millions d'emplois à la reprise économique des USA. Le rapport indique également que le secteur a connu une croissance, créant 220.000 emplois supplémentaires et 24 milliards de dollars de plus entre 2013 et 2014.

Proposé par: Jonathan GUEVORTS - j.guevorts@valbiom.be

Source: www.usda.gov

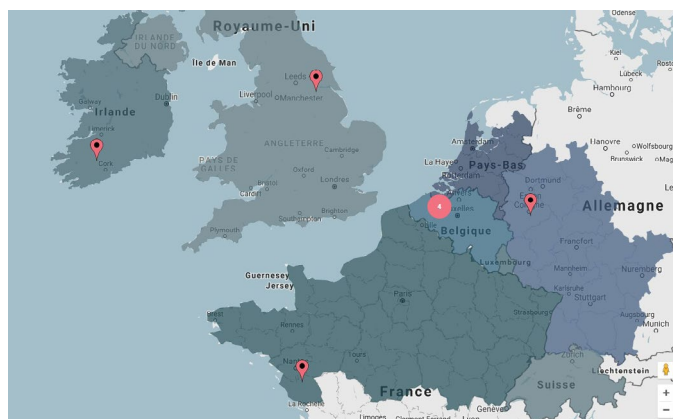
Produits biobasés

De nouvelles opportunités pour financer les projets biobasés des PME

A côté du bien connu appel à projet BBI se trouvent des opportunités de financement qui correspondent à des plus petites structures, pour des projets de plus petite taille. Deux opportunités de financement pour les projets biobasés ont vu le jour cette année : Biobased4SME et Super bio.

BioBase4SME est un projet Interreg, qui suit le précédent projet Biobase NWE, qui avait généré 71 millions d'investissement et 320 nouveaux emplois. D'un budget de 5.83 millions d'euros et d'une durée de 3 ans, le projet a pour but de développer la croissance des PME et des start-ups de l'économie biobasée.

Le réseau BioBase4SME, représentant les principaux experts de l'économie biosourcée (Materia Nova,



Zone interreg North West Europe (source : BioBase4SME) © BioBase4SME

BioBase Europe, NNFC...) conseillera les PME de toute l'Europe du Nord-Ouest sur la façon de développer de nouvelles idées en produits commercialisables. Le projet offrira une formation, des « Innovation bootcamp », des ateliers et des coupons d'innovation d'une valeur de 100.000 euros. Ces coupons peuvent être utilisés pour une assistance technologique telle que la mise à l'échelle d'un pilote, l'évaluation technico-économique, l'analyse de cycle de vie, une étude de marché, l'analyse des matières premières, l'acceptation sociale, et le soutien de la planification d'entreprise.

Les conditions : être une PME dans la région interreg NWE (Belgique, France, Royaume uni, Irlande, Allemagne, Pays-Bas); pouvoir financer 50% de la somme avancée ; soumettre sa candidature.

SuperBio est un projet H2020 de 3,8 millions d'euros sur 2 ans qui a démarré en mai de cette année. Ce projet s'adresse aussi aux PME, avec pour but de construire au moins 10 nouvelles des chaînes de valeur, intersectorielles interrégionales, en soutenant au moins 30 PME par des services de soutien à l'innovation d'une valeur totale de 1.800.000 d'euros.

Les experts de SuperBio (Ghent Bio-Economy Valley, nova Institute, BioBase Europe...) proposeront des services similaires à BioBased4SME, avec également des analyses de gisement de matières premières et une aide à la protection intellectuelle et écriture de brevet.

Les conditions : comme dans tout projet H2020, il faut au moins 2 partenaires issus de 2 pays différents ;



NOUVELLES

il faut pouvoir montrer la création d'une nouvelle chaîne de valeur ; pouvoir financer 25% de la somme avancée ; soumettre sa candidature.

Intéressé ? Contactez ValBiom pour répondre à vos questions et vérifier vos critères d'éligibilité !

Proposé par: Jonathan GUEVORTS - j.guevorts@valbiom.be

Source: [BioBase4SME](#); [SuperBio](#)

Produits biobasés

Comment l'industrie du biobasé s'adapte aux faibles coûts du pétrole ?

L'industrie biobasée souffre de la baisse du cours du pétrole. Différentes stratégies sont suivies pour limiter la casse.



© Yabiladi

Des sociétés comme Deinove et Global Bioenergies dépendent fortement de l'éthanol et sont plus sensibles à la baisse du cours du pétrole. Global Bioenergies essaie de trouver des clients dans la cosmétique, secteur moins soucieux du prix d'un produit qui ne représente qu'une faible part de leur coût de production. Les deux sociétés essaient également d'être moins dépendantes de biomasse de première génération en utilisant des déchets.

D'autres sociétés comme Carbios et Fermetalg sont moins sensibles et restent rentables à des prix du baril à 50 dollars. La suite des conseils est à lire sur Lerevenu.com.

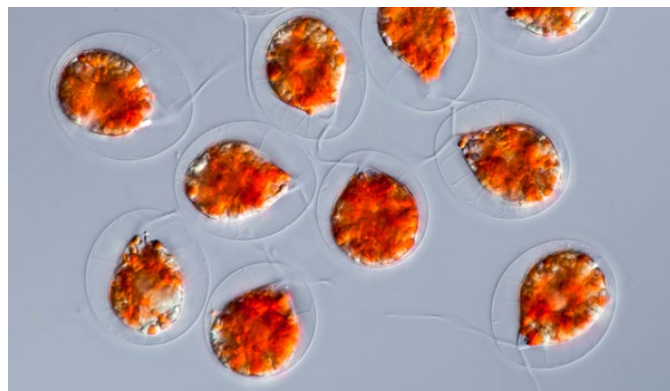
Proposé par: Jonathan GUEVORTS - j.guevorts@valbiom.be

Source: www.lerevenu.com

Microalgues

Microalgues : des technologies en développement !

De plus en plus au cœur de l'actualité, les microalgues sont porteuses d'avenir. La Journée Génie des Procédés - Downstream des Microalgues, organisée à Paris par l'IAR, a réuni début octobre les acteurs de la filière microalgues tels que des chercheurs, des commerciaux, ou encore des chefs de projet, et a permis de faire le point sur les technologies de procédés de cette filière.



© Yabiladi

Extraction par CO₂ appliquée aux microalgues

Spécialisé depuis 10 ans dans les technologies des fluides supercritiques et subcritiques, le laboratoire français de l'IFS – Innovation des Fluides Supercritiques – étend ses domaines d'application à celui des microalgues. L'un de ces procédés, l'extraction par CO₂ supercritique, permet d'isoler et de prélever une molécule ou un composé précis, tout en préservant son intégrité. Ainsi l'IFS extrait des lipides, des pigments ou encore des acides-gras polyinsaturés à partir de microalgues. C'est le cas par exemple de l'Astaxanthine, pigment extrait de la microalgue *Haematococcus pluvialis*, connue pour la couleur rouge qu'elle donne au saumon ou encore aux crustacés. Cet antioxydant puissant est utilisé comme complément alimentaire pour l'homme et l'animal (les truites par exemple).



NOUVELLES

Cette technologie est appréciée pour son caractère environnemental qui le distingue des autres techniques basées sur les solvants conventionnels : le CO₂ peut être séparé du composé extrait en fin de procédé et réutilisé pour une nouvelle extraction. Par ailleurs, il est possible d'utiliser du CO₂ émis par une industrie, renforçant ce caractère environnemental qu'on lui attribue. L'un des freins de cette technologie reste, comme pour beaucoup d'autres, l'investissement conséquent à mettre en œuvre. Ce procédé se montre cependant prometteur pour l'avenir.

AlgoSolis, entre recherche académique et application industrielle

Inaugurée en juin 2015 dernier, la plate-forme R&D AlgoSolis est entièrement dédiée aux technologies de production et de bioraffinage des microalgues. Elle permet le développement de projets pilotes intégrant les dernières innovations dans le domaine, entre autres sur base des travaux menés par l'Université de Nantes.

Ses près de 2000 m² d'infrastructure offrent un cadre idéal pour les projets inovants que cette plate-forme mène. Culture sur effluents de chaudières et de fumées de cimenterie, culture en PhotoBioRéacteur de façade, production de biodiesel, traitement de l'eau, ... Tous ces projets promettent d'être source d'avenir et ValBiom ne manquera pas de vous tenir au courant.

Proposé par : Myriam DE MONTPELLIER - stagiaire ValBiom

Bioénergies

Coopeos accompagne le Moulin de la Hunelle pour valoriser ses déchets verts

Le Moulin de la Hunelle, entreprise de travail adapté (ETA) installée à Chièvres, dans le Hainaut, a pour objectif d'intégrer socialement des personnes qui souffrent d'une fragilité mentale, sensorielle ou physique.

Pour concrétiser cet objectif, l'ASBL développe des activités variées dans un environnement proche de la nature : horticulture, menuiserie, garnissage de fauteuils, ou encore blanchisserie et restauration. Elle occupe aujourd'hui plus de cent travailleurs dans ces divers secteurs.

Pour Bénédicte Vanwijnsberghe, directrice de l'ETA, la problématique était la suivante : d'un côté, l'activité d'entretien de parcs et jardins produit quelque 1500 m³ de déchets verts chaque année, pour lesquels Le Moulin paie une mise en décharge. De l'autre, ses activités sont consommatrices d'énergie, et le coût des combustibles fossiles utilisés jusqu'alors est élevé et fluctuant. Pourquoi ne pas faire de ces déchets verts une source d'énergie, et générer par là-même une nouvelle activité ?

En partenariat avec SAW-B, Coopeos accompagne depuis plus de deux ans le Moulin et sa directrice pour mettre en place la filière de transformation de déchets verts en un combustible standardisé et l'utilisation du combustible produit. Ce projet pilote, qui a reçu un appui financier du Ministre Furlan, a permis à Coopeos : de tester différents équipements pour broyer, sécher, cribler les déchets ; de retenir les plus performants ; d'analyser les combustibles obtenus et de valider leur utilisation dans une chaudière bois. En l'occurrence, celle qui a été installée au Moulin a une capacité de 200kW et, depuis janvier, chauffe le Moulin de la Hunelle avec ses propres déchets verts.



Chargement de broyat © Coopeos



NOUVELLES

Une plate-forme en cours d'aménagement pourra produire 300 tonnes de combustible, soit l'équivalent de 150.000 litres de mazout par an. Coopeos travaille à l'identification d'entreprises et de collectivités locales auxquelles vendre les plaquettes de bois produites. Et le Moulin songe aussi à proposer aux entreprises de parcs et jardins de la région d'accueillir leurs déchets verts pour les transformer... Économie circulaire et circuits courts.

« Le fondement du projet, résume Frédéric Bourgois, responsable technique et fondateur de Coopeos, c'est de trouver des solutions techniques qui ne sont pas particulièrement innovantes, mais dont la juxtaposition précise et mesurée permet, à partir d'un déchet tout-venant, de produire un combustible à haute valeur ajoutée qui représente un intérêt environnemental et est générateur d'emploi dans le cadre de l'économie sociale. »

Plus d'infos? Moulin de la Hunelle – www.moulin-de-la-hunelle.be – bvw@hunelle.be

Proposé par : Coopeos – www.coopeos.be – info@coopeos.be

Coop'Episodes : épisode 4

Biogaz du Haut Geer : d'une petite initiative à une coopérative-clé pour le développement durable en Wallonie

Explications de Gaëtan de Seny, co-fondateur et administrateur délégué.

Expliquez-nous l'ambition à l'origine de votre coopérative ?
L'idée de créer une unité de biométhanisation à partir des intrants agricoles et des coproduits d'industries comme ceux d'Hesbaye Frost est venue en 2005. L'objectif : valoriser des déchets organiques pour produire de l'énergie qui serait utilisée localement !



© ValBiom

Un projet très ambitieux ! Comment avez-vous procédé pour le concrétiser ?

En 2005, les contacts ont été pris avec des bureaux d'études, les agriculteurs et l'usine Hesbaye Frost et en 2008, la coopérative « Biogaz du Haut Geer » a vu le jour ! Cette période a été mise à profit pour trouver les investisseurs et les financements du projet. Grâce à cela, nous avons pu financer les études, les plans, les terrains et les travaux. En juin 2011, les travaux de construction ont démarré et en septembre 2012, nous avons pu mettre l'unité de biométhanisation en route ! Cette année, nous effectuons des travaux d'extension et de mise en conformité.

En fait, vous contribuez à l'autonomie énergétique de la Wallonie mais aussi au développement d'une économie circulaire ?

Oui, premièrement en valorisant des intrants agricoles (des effluents d'élevage, des cultures, des résidus de culture) et des coproduits de l'entreprise de légumes surgelés toute proche, Hesbaye Frost. Ceux-ci sont digérés dans l'unité de biométhanisation, ce qui crée de l'électricité et de la chaleur. L'électricité produite couvre les besoins de l'installation et le surplus est vendu directement à un consommateur final (Hesbaye Frost) ! Ce n'est pas tout : grâce à la chaleur produite, la coopérative a développé une activité de séchage de plaquettes de bois (provenant des particuliers, entreprises et communes), afin de produire des briquettes sous l'appellation FLAMECO. Le séchoir est aussi utilisé pour sécher des des aliments pour le bétail.



NOUVELLES

Et que faites-vous du digestat, la matière résiduaire après biométhanisation ?

Le digestat qui est une matière organique est revendu aux agriculteurs comme fertilisant, sous trois formes différentes : en digestat brut, digestat liquide ou encore solide.



© Biogaz du Haut Geer

Revenons à la gestion de la coopérative : comment fonctionne-t-elle ?

La coopérative comprend comme membres, 32 agriculteurs de la région, six particuliers et six entreprises. La coopérative a permis d'engager cinq personnes qui veillent au bon fonctionnement et à la bonne gestion de l'unité. Mais nous faisons appel aussi à des entreprises extérieures pour l'épandage du digestat, la récolte des intrants, la fabrication des briquettes, le suivi biologique, laboratoires d'analyses, etc.

Votre projet aurait-il pu voir le jour sans cette coopérative ?

Sans la création de la coopérative Biogaz du Haut Geer et le rassemblement d'investisseurs, mais surtout, de partenaires, il n'aurait pas été possible de réaliser l'installation de biométhanisation et la fabrication de briquettes de bois. Réunir autant de partenaires, de financiers et acquérir l'expérience nécessaire à ce projet a demandé plusieurs années de travail (6 ans), il est donc nécessaire d'avoir beaucoup de patience, de persévérance et de gros moyens financiers. Les risques encourus pour la création de tels projets ne doivent pas être pris à la légère. Par ailleurs, nous ne sommes pas la seule unité de biométhanisation en Wallonie.

Et pour soutenir la filière, en 2013 nous avons créé la Fédération des biométhaniseurs agricole Wallons (FeBA). La filière est porteuse d'avenir mais la rentabilité de ces projets dépend fortement des décisions politiques : il faut donc bien s'en informer et favoriser le dialogue autour de votre projet.



Plus d'infos ? N'hésitez pas à contacter la coopérative Biogaz du Haut Geer

Proposé par: Aricia EVLARD – a.evlard@valbiom.be

Coop'Episodes : épisode 5

La plateforme de financement participatif qui souhaite faire rimer durable avec rentable !

ECCO NOVA n'est pas une coopérative mais une jeune start-up wallonne qui a développé une plate-forme de crowdlending. Crowdlending... De quoi s'agit-il ?

Explications de Pierre-Yves Pirlot et Quentin Sizaïre.



Pierre-Yves Pirlot et Quentin Sizaïre © Ecco Nova



NOUVELLES

Expliquez-nous l'ambition à l'origine de votre coopérative ?

Nous cumulons plus de 15 ans d'expérience dans la réalisation de projets d'énergie (cogénération, photovoltaïque, éolien, biogaz, biomasse). Frustrés de constater que la partie financière des projets pouvait ralentir le processus de décision, nous avons décidé, mon associé et moi-même, d'impliquer le citoyen dans le financement via un mécanisme de crowdlending (financement participatif par le prêt).

Nous avons donc fondé ECCO NOVA qui est une plateforme de financement participatif sous forme de prêt (ou crowdlending en anglais) qui permet de soutenir exclusivement des projets de développement durable. Les citoyens visitent notre page, choisissent un projet dans lequel investir et une fois le projet opérationnel, ils reçoivent le capital et les intérêts convenus dans le contrat de prêt.

Nous avons l'ambition d'accompagner 10 projets et soutenir à hauteur de 1.000.000 € les porteurs de projet d'ici mi-2017.

J'ai un projet biomasse, comment dois-je procéder pour bénéficier des services de votre plate-forme ?

Les porteurs de projet soumettent leur projet à notre équipe qui va l'analyser. Si le projet est bon, il est publié sur notre site. Les investisseurs prêtent de l'argent au projet via notre formulaire en ligne qui génère automatiquement un contrat de prêt et l'invitation à payer le porteur de projet. Une fois les conditions suspensives levées, les fonds sont utilisés pour le projet. Selon l'échéancier prévu au départ, les porteurs de projet remboursent les prêteurs. Par ailleurs, pour faire le lien avec les coopératives, nous ne sommes pas incompatibles avec ces modèles. Bien au contraire, nous sommes complémentaires dans le sens où nous représentons une source de financement possible pour leurs projets.

Pourriez-vous nous détailler le projet biomasse en cours ?

Il s'agit d'un projet de cogénération biomasse utilisé dans un réseau de chaleur pour alimenter divers consommateurs d'énergie dont une maison de repos. Les puissances électrique et thermique sont respectivement de 45 kW et de 108 kW. Le combustible utilisé est la plaquette de bois dans un système de gazéification du bois

(processus entre la pyrolyse et la combustion).

Le combustible solide carboné est décomposé par la chaleur en présence d'un réactif gazeux. Un mélange gazeux combustible (appelé syngas) est alors obtenu et est ensuite utilisé pour générer de l'énergie.

La gazéification du bois est une technologie « innovante » mais maîtrisée, adaptée au secteur tertiaire et PME. Le volume de biomasse nécessaire est compatible avec un projet à l'échelle locale. Le dispositif est rentable si on considère le coût actuel des énergies fossiles (45€/MWh).

Outre l'aspect financier, quels services offrez-vous aux porteurs de projet ?

Au-delà de l'aspect financier que nous apportons et de l'expertise technique que nous partageons, ECCO NOVA est aussi un formidable moyen de sensibilisation et de communication pour promouvoir les développements en matière de durabilité des entreprises que ce soit pour leurs clients, leurs collaborateurs ou leurs employés. ECCO NOVA met son expertise non seulement au service du porteur de projet mais aussi aux investisseurs qui pourront se rassurer grâce à notre analyse de risque détaillée disponible sur chaque page projet.

Plus d'infos ? N'hésitez pas à contacter ECCO NOVA.

ecco  nova

SUSTAINABLE INVESTMENT COMMUNITY

Pierre-Yves Pirlot et Quentin Sizaire

www.econova.com

ECCO NOVA SPRL | Rue des Gardes-Frontière, 1 B-4031
ANGLEUR | BE 0649 491 214

Vidéos explicatives de la plate-forme ECCO NOVA : <https://www.youtube.com/watch?v=9kzB84ItEUU>
<https://www.youtube.com/watch?v=Xbua9tNByUQ>

Proposé par: Aricia EVLARD – a.evlard@valbiom.be



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Bois-énergie

La plantation de haies pour une valorisation énergétique soutenue par le Gouvernement wallon !

Le ministre de l'agriculture René Collin souhaite donner un nouveau coup de pouce à la plantation de haies en Wallonie. Un budget annuel de 460.000 € a été mobilisé avec pour objectif de planter 110 km de haies indigènes d'ici 3 ans. La valorisation énergétique des produits issus de l'entretien des haies est reconnue comme service écosystémique.

Afin d'encourager la plantation de haies et alignements d'arbres indigènes en Région wallonne, le Ministre Collin a fait modifier les conditions d'octroi et les montants d'une subvention qui dataient de 2007. Les zones éligibles à la subvention ont été élargies, et les longueurs minimales de haies ont été diminuées. Enfin, le taux de subvention pour la plantation de haies a été augmenté.

La subvention peut être demandée par les propriétaires (personne physique ou morale) ou aux titulaires du droit d'usage d'un terrain situé sur le territoire de la Région pour :

- la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger ou d'un alignement d'arbres ;
- l'entretien d'arbres têtards.



© ValBiom

Si la plantation a lieu dans le but d'un renforcement ciblé de services écosystémiques, et que le projet est encadré par un organisme spécialisé dans le domaine concerné, la subvention peut être majorée de 20 %. Outre le rôle écologique, agronomique et paysager des haies et alignements d'arbres, la production d'énergie renouvelable à partir des produits issus de la taille et de l'entretien des haies est repris parmi les services écosystémiques mentionnés dans l'arrêté. Mais qui dit plantation dit entretien, et celui-ci est parfois coûteux.

C'est pourquoi ValBiom met à disposition un guide technique sous forme de FAQ pour aider ceux qui le souhaitent à valoriser en énergie les produits issus de l'entretien des haies, et ainsi réaliser des économies sur leur facture de chauffage ! De plus, ValBiom peut aussi réaliser un accompagnement plus personnalisé dans les projets d'approvisionnement en bois-énergie sur ce type de gisement. Contactez-nous !

Plus d'infos :

[Formulaire de demande et AGW](#); compte-rendu d'une visite de terrain sur la valorisation énergétique des haies en Avesnois-Thiérache (France) : www.valbiom.be ; journée technique du Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) : « [Approvisionnement : Valorisation du bocage et des déchets verts : Exemples en Haut de France](#) ».

Proposé par: Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies
p.martin@valbiom.be

Bois-énergie

Les aides et primes pour l'investissement dans une chaudière biomasse sont toujours d'actualité

Tant les particuliers que les entreprises peuvent demander une aide financière à la Région wallonne dans le cadre d'un investissement dans une solution de production d'énergie à partir de biomasse.



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

L'aide à l'investissement pour une chaudière biomasse en Région wallonne est divisée en trois catégories :

- Les primes et subsides à l'investissement (différents pour les entreprises et les particuliers);
- Une déduction fiscale pour les investissements réalisés par les entreprises ;
- Un prêt à taux préférentiel pour les particuliers.



© ValBiom

Notez que certaines Provinces ou Communes octroient aussi des aides spécifiques à l'achat de chaudière ou poêle à bois. Pour les particuliers (ménages), c'est le système des primes « énergie » et l'ecopack qui constitue l'outil principal d'aide à l'investissement. Les primes « énergie » sont modulées en fonction de certains critères, dont le revenu du ménage. La prime de base est de 800 €, mais elle peut aller jusqu'à 2640 €. La Région wallonne accorde aussi un crédit à 0% (Ecopack) de min 1.000 € à max. 30.000 € aux ménages wallons afin de financer des travaux de rénovation qui leur permettront d'avoir un logement moins énergivore. Les travaux faisant l'objet de l'ecopack peuvent aussi dans certains cas être compatibles avec la prime du fonds énergie de la DGO4.

La Région wallonne accorde aussi un crédit à 0% (Ecopack) de min 1.000 € à max. 30.000 € aux ménages wallons afin de financer des travaux de rénovation qui leur permettront d'avoir un logement moins énergivore.

Les travaux faisant l'objet de l'ecopack peuvent aussi dans certains cas être compatibles avec la prime du fonds énergie de la DGO4.

Les entreprises quant à elles peuvent recevoir, sous certaines conditions, une subvention pour qu'elles puissent réaliser un audit énergétique de leurs installations (aide AMURE). Le but de cet audit est de permettre à l'entreprise d'évaluer la pertinence d'un investissement visant à utiliser plus rationnellement l'énergie, à utiliser des énergies renouvelables, à recourir à la cogénération ou à élaborer un plan global d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'entreprise. Enfin, les entreprises et indépendants peuvent recevoir une aide pour l'investissement dans une installation de production d'énergie à partir de biomasse (aide UDE). Le montant de l'aide varie entre 6 % et 40 % de l'investissement réalisé, en fonction de la taille de l'entreprise (GE ou PME), de la puissance installée et du combustible fossile substitué par la biomasse (gaz ou mazout).

ValBiom est à votre disposition pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier de demande. Une brochure a aussi été éditée et est disponible en téléchargement sur [notre site](http://notre.site). Plus d'infos : www.energie.wallonie.be

Proposé par: Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies
p.martin@valbiom.be

Bois-énergie

Le rapport statistique 2016 de l'AEBIOM désormais disponible

Le rapport statistique de l'AEBIOM sur l'utilisation des bioénergies en Europe est devenu une publication de référence attendue par tous les acteurs de la filière. La version 2016 est désormais disponible, et comporte de nombreuses infographies permettant de saisir en un coup d'œil les chiffres de ce secteur, au niveau européen mais aussi par pays.



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Biométhanisation

Le panorama de la biométhanisation 2016 est disponible !

Dans le cadre de sa mission Facilitateur Bioénergies pour la Wallonie, ValBiom vient d'éditer le Panorama de la Biométhanisation. Zoom sur ce secteur qui a connu en 2015 plus de stabilité et un climat législatif plus serein. La micro-biométhanisation est désormais bien installée en Wallonie, avec 11 unités en fonctionnement. De nombreux projets de biométhanisation visant la production d'énergie sont à l'étude, mais sans nouvelles concrétisations. 2016 a d'ailleurs vu certains de ces projets avancer, voire même commencer la construction. Le biométhane pourrait être bientôt disponible en Wallonie, les réflexions qui ont émaillé 2015 devraient déboucher prochainement sur un arrêté du Gouvernement wallon.



© ValBiom

Le secteur en quelques chiffres

En 2015, 46 unités de biométhanisation sont en fonctionnement en Wallonie. Parmi celles-ci, 21 sont de type agricole, 1 traite des déchets organiques issus des déchets ménagers (collecte en porte à porte), 9 sont accolées à des entreprises agroalimentaires (dont 7 traitent les eaux de process), 10 sont des CET (centres d'enfouissement technique) dont on récupère le biogaz produit, et 5 traitent des boues de station d'épuration (STEP).

En plus de donner des statistiques européennes et nationales permettant aux professionnels du secteur de mieux évaluer les marchés et leur potentiel, le rapport comporte une série d'analyses et de commentaires d'experts reconnus sur l'évolution actuelle et future des différentes filières. Le rapport aborde l'ensemble du secteur, que ce soit en amont (gisements de biomasse, production de combustibles, ...) ou en aval (ventes d'appareils, production d'électricité et de chaleur, ...).



© AEBIOM

Enfin, le rapport contient, en plus des graphiques et tableaux traditionnels, une série d'infographies pertinentes et claires permettant de casser certaines idées reçues sur l'utilisation de biomasse pour la production d'énergie au niveau européen. C'est donc là un très bon outil mis à disposition du secteur pour élaborer une communication claire,

compréhensible et fondée sur des statistiques solides, pour convaincre les décideurs politiques, mais aussi le grand public, du bénéfice qu'apportent les bioénergies à la fois à l'environnement et à notre société.

Une version épurée du rapport est disponible en téléchargement gratuit à l'adresse suivante : <http://www.aebiom.org/library>. Le rapport complet est quant à lui payant, mais les membres de ValBiom bénéficient d'une réduction.

Proposé par: Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies
p.martin@valbiom.be



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Ces unités représentent une puissance électrique installée de 60 MW, et une puissance thermique de 120 MW. La biométhanisation a donc produit 198 GWh_{él} et 275 GWh_{th} en 2015. Parmi ceux-ci, 187 GWh_{él} ont été valorisés sur site ou revendus, tout comme 176 GWh_{th} (le solde étant consommé pour les besoins du process). Cela correspond à la consommation d'environ 50.000 ménages pour l'électricité, et 5.000 ménages pour la chaleur.



La micro-biométhanisation fait sa place en Wallonie

Il existe désormais 11 unités de micro-biométhanisation, comprises entre 10 et 44 kW_{él}. En 2015, 5 ont été mises en service. Ces projets visent l'autonomie énergétique des fermes dans lesquels ils sont installés. 2016 a également vu quelques projets émerger, mais avec la crise du secteur bovin, les investissements se sont ralentis.

Des unités de production à l'étude

Bien que de nombreux projets de biométhanisation visant la production d'énergie sont à l'étude, 2015 n'a pas vu de nouvelles constructions. L'un des freins majeurs est le financement de ces projets. En effet, les banques restent frileuses pour le financement de ce type de projets, malgré les changements législatifs qui auraient dû les rassurer.

Un climat législatif plus serein

De la fin 2013 à mi-2014, de nombreuses législations avaient été modifiées. Le secteur de la biométhanisation agricole avait alerté les autorités de leur situation financière

difficile, notamment en raison d'un effondrement du prix des certificats verts. Il en a résulté un plan de sauvetage pour les unités existantes, et une revalorisation du taux de certificats verts pour les nouveaux projets. Cela a permis le maintien des unités existantes, et à de nouveaux projets en micro-biométhanisation de se concrétiser.

En parallèle, le Gouvernement wallon avait adapté les rubriques du permis d'environnement, avec la création d'une rubrique concernant plutôt les petits projets à la ferme, et en agréant la rubrique concernant les projets de plus grandes envergures de conditions sectorielles. Même si celles-ci ont été moyennement bien accueillies par le secteur, elles ont permis d'établir un socle commun pour les nouvelles unités.

D'autres réflexions ont eu lieu, concernant notamment le Code de développement territorial, qui sera disponible début 2017.

Le biométhane, en réflexion

Grâce à différents projets, la faisabilité technique (pour le raccordement au réseau de gaz) et économique (soutien financier suffisant) est à l'étude en Wallonie. Le cadre législatif existe depuis plusieurs années, mais certains points devaient être éclaircis. De plus, la méthode de soutien doit être également validée. Une réflexion a donc été menée concernant l'injection de biométhane, qui a permis en 2016 d'aboutir à la rédaction d'un Arrêté du Gouvernement wallon, prochainement disponible.

Pour plus de détails, le Panorama de la biométhanisation édition 2016 est disponible sur demande en envoyant un e-mail à info@valbiom.be. Si vous avez un projet de biométhanisation, contactez-nous : nous sommes disponibles pour vous épauler dans vos démarches.

Proposé par: Cécile HENEFTE – Facilitateur Bioénergies
c.henneffe@valbiom.be



AGENDA

Workshop on Crowdfunding for Renewables and Energy Efficiency

12 janvier 2017, Bruxelles

Site web : [greencrowding](http://greencrowding.com)

Colloque interrégional: Energies renouvelables - plus pertinentes que jamais!

17 janvier 2017, Eupen

Site web : conference.rescoop.eu

Biogaz Europe

25 et 26 janvier 2017, Rennes, France

Site web : <http://www.biogaz-europe.com/>

Lignofuels 2017, Advanced Biofuels & Materials

1-2 février 2017, Helsinki, Finland

Site web : <http://www.wplgroup.com/aci/event/lignocellulosic-fuel-conference-europe/>

Biogas – Expo & Congress

8-9 février 2017, Offenburg, Allemagne

Site web : <http://www.biogas-offenburg.de/en/biogas>

Plant Based Summit

25-26 avril 2017, Lille, France

Site web : <http://www.plantbasedsummit.com/>

[D'autres événements dans l'agenda en ligne](#)

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom